

ENTENTE POUR L'EXECUTION DE TRAVAUX FORESTIERS

ENTRE

"LE PROPRIÉTAIRE" : Personne (s) pour la (les)quelle (s) des travaux forestiers seront effectués et qui détiennent un fonds de terre ou une coupe de bois en forêt privée:

NOM : _____

ADRESSE : _____

TÉLÉPHONE : _____ CODE POSTAL : _____

Ci-après appelé "LE PROPRIÉTAIRE"

ET

"LE CONTRACTANT" : Personne (s) qui s'engage(nt) à effectuer des travaux forestiers pour LE PROPRIÉTAIRE contre rémunération :

NOM : _____

ADRESSE : _____

TÉLÉPHONE : _____ CODE POSTAL : _____

ci-après appelé "LE CONTRACTANT"

"LES PARTIES" : LE PROPRIÉTAIRE et LE CONTRACTANT.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

LA PROPRIÉTÉ

LE PROPRIÉTAIRE reconnaît qu'il engage LE CONTRACTANT pour effectuer des travaux forestiers sur sa propriété :

Lot (s) : _____

Rang (s) : _____

Canton (s) : _____

Superficie forestière : _____

. L'identification des lignes de propriété sont la responsabilité du PROPRIÉTAIRE.

LE CONTRACTANT s'engage à effectuer les travaux forestiers à l'intérieur des limites de la propriété ci-haut définie.

DURÉE DES TRAVAUX FORESTIERS

Date du début : _____

Date de fin : _____

L'une ou l'autre des PARTIES peut mettre fin en tout temps à la présente entente. Dans un tel cas, seuls les travaux exécutés ainsi que les bois coupés en conformité avec la présente entente seront alors rémunérés.

CSST

(Commission de Santé et Sécurité au Travail)

LE CONTRACTANT s'engage à fournir au PROPRIÉTAIRE la preuve qu'il satisfait aux exigences de la CSST, pour lui-même et ses employés (s'il y a lieu).

Numéro CSST du CONTRACTANT : _____

À défaut par LE CONTRACTANT d'être couvert par la CSST, le PROPRIÉTAIRE s'engage à s'inscrire à la CSST pour couvrir les activités du CONTRACTANT et de ses employés (s'il y a lieu) dans le cadre de la présente entente.

LE CONTRACTANT s'engage alors à fournir au PROPRIÉTAIRE toute l'information requise par la CSST.

Numéro CSST du PROPRIÉTAIRE : _____

TYPES DE TRAVAUX FORESTIERS

COUPES COMMERCIALES : _____ ha.

Volume ou masse à récolter ou nombre de voyages de bois selon le type de coupe

Peuplement / Coupes	<input type="checkbox"/> TMV <input type="checkbox"/> M ³ solide <input type="checkbox"/> M ³ apparent <input type="checkbox"/> MPMP <input type="checkbox"/> Autre: _____						
	<input type="checkbox"/> Nombre de voyages de bois _____						
	CE	CJ	CPRS	CT	CS	CP	Autres coupes : %
Sapin / Épinette / Pin gris Cèdre Pin blanc / rouge Autres résineux : _____ Érables Bouleaux Peupliers Autres feuillus : _____ Mixte							

NORMES DE FAÇONNAGE ET QUALITÉ DES BOIS

LE CONTRACTANT s'engage à respecter les normes de façonnement et de qualité des bois prévues aux différentes usines.

TRANSPORT DES BOIS ET CHEMIN

Les services d'un transporteur seront retenus par :

LE PROPRIÉTAIRE LE CONTRACTANT

En cas de refus d'un chargement de bois non-conforme à l'usine, les PARTIES conviennent que les coûts occasionnés pour le transport des bois (s'il y a lieu) seront à discuter avec le transporteur et les frais seront assumés par :

LE PROPRIÉTAIRE LE CONTRACTANT

LE CONTRACTANT s'engage à placer les billes et/ou tiges dans un endroit identifié par LE PROPRIÉTAIRE et accessible pour le chargement et le transport du bois.

L'entretien d'été du chemin sera à la charge et aux frais de :

LE PROPRIÉTAIRE LE CONTRACTANT

L'ouverture et le sablage du chemin l'hiver seront à la charge et aux frais de :

LE PROPRIÉTAIRE LE CONTRACTANT

RÉMUNÉRATION

LE PROPRIÉTAIRE s'engage à verser au CONTRACTANT le(s) taux forfaitaires(s) suivant(s) pour les travaux forestiers réalisés conformément à la présente entente :

COUPE DE BOIS

<u>ESSENCE</u>	<u>LONGUEUR</u>	<u>TAUX</u> ¹ (\$/Masse ou volume)	et/ou (%) ²	et/ou <u>Taux</u> ³ (\$/ha)
_____	<input type="checkbox"/> Billes <input type="checkbox"/> Tiges	_____ \$/_____	_____	_____ \$/ha
_____	<input type="checkbox"/> Billes <input type="checkbox"/> Tiges	_____ \$/_____	_____	_____ \$/ha
_____	<input type="checkbox"/> Billes <input type="checkbox"/> Tiges	_____ \$/_____	_____	_____ \$/ha
_____	<input type="checkbox"/> Billes <input type="checkbox"/> Tiges	_____ \$/_____	_____	_____ \$/ha

- 1 Masse ou volume : TMV, M³ solide, MPMP, M³ app. etc.
- 2 % du montant net des ventes (après transport et prélevé), mais avant TPS et TVQ.
- 3 Si les travaux sont exécutés dans le cadre du programme de mise en valeur des forêts privées.

. Advenant le versement d'un rétroactif (ristourne) au PROPRIÉTAIRE par l'OPBG, les PARTIES conviennent que le CONTRACTANT recevra _____% du montant avant taxes pour les bois concernés par la présente entente.

. Le paiement au CONTRACTANT sera effectué par LE PROPRIÉTAIRE sur réception du paiement de son bois ou dans le délai suivant : _____. Le volume ou la masse de bois à payer sera déterminé par les feuillets de mesurage ou de pesée du bois produits par l'usine ayant reçu les bois livrés.

COUPES NON-COMMERCIALES ET AUTRES

TRAVAUX	Unités (ha / MP / Km)	Taux (\$/unité)
_____	_____	\$/_____
_____	_____	\$/_____
_____	_____	\$/_____
_____	_____	\$/_____

MP : Milles plants

PROGRAMME DE MISE EN VALEUR

. Advenant que LE PROPRIÉTAIRE fait réaliser les travaux forestiers décrits à la présente dans le cadre du "Programme de mise en valeur des forêts privées outaouaises"; LE PROPRIÉTAIRE paiera LE CONTRACTANT après vérification et à l'acceptation des travaux par le conseiller forestier accrédité responsable.

. Le délai de paiement alloué au PROPRIÉTAIRE sera :

_____ jours après l'acceptation des travaux

lorsque le PROPRIÉTAIRE recevra une avance sur les travaux ou la totalité de l'aide financière prévue par l'Agence.

Autre : _____

TPS ET TVQ

. LE PRODUCTEUR s'engage à payer les taxes dues (TPS et TVQ) au CONTRACTANT en supplément du taux d'exécution des travaux forestiers prévus à la présente entente, si le CONTRACTANT détient des numéros de TPS et TVQ.

Numéro TPS du CONTRACTANT : _____

Numéro TVQ du CONTRACTANT : _____

CONDITIONS PARTICULIÈRES

SIGNATURES

En foi de quoi, les PARTIES ont signé la présente entente, à _____, le _____.

LE PROPRIÉTAIRE

LE CONTRACTANT

TÉMOIN

TÉMOIN